

voudroient pas qu'on fît mention dans les ouvrages publics, des affaires qui regardent les Ordres Religieux, on ne peut pas se dispenser de parler de celle-ci; nous ne développerons cependant aucun mystère dans cette rencontre, puisque les *Factums* imprimés de part & d'autre, sont répandus dans les principales Villes du Royaume; mais pour donner plus d'intelligence à la chose, nous la prendrons d'un peu loin.

Dans le xv. siècle le Pape Nicolas V. voulut établir la réforme dans l'Abbaye de St. Claude en Franche-Comté, sans y avoir pû réussir: Mr. le Cardinal de Vendôme, * pere du Duc de ce nom, dressa sur cela quelques articles en forme de Règlement en 1668. Le Pape Innocent XII. en 1698. commit Mr. le Cardinal d'Estrées, Abbé Titulaire de cette Abbaye pour en faire la visite, & donner de nouveaux Règlements à ces Religieux qui sont de l'Ordre de St. Benoît: Ce Bref & les Lettres patentes du Roi furent reçûs dans cette Abbaye le 19. Septembre de la même année 1698.

Quelque tems après cette Eminence ayant fait publier ses Règlements, quelques Religieux s'en rendirent appellans. Le Sieur Jaques François d'Angeville qui en est Grand Prieur, & quatre de ses Religieux, ne voulant point se roidir aux volontez de la Cour de Rome, se joignirent à Mr. le Cardinal contre les autres Moines: l'affaire

** Il épousa Laure Mancini, nièce du Cardinal Mazarin en 1651. dont il eut Mr. de Vendôme & M. le Grand Prieur. Après la mort de sa femme, il embrassa l'état Ecclésiastique, & fut fait Cardinal par le Pape Alexandre VII. en 1667.*